



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

**LES SALARIÉS DE LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES
LE BOISÉ STE-THÉRÈSE
PLACÉS DEVANT UN FAIT ACCOMPLI**

(Sainte-Thérèse, le 3 septembre 2009) – Les travailleuses et travailleurs oeuvrant à la résidence pour personnes âgées le Boisé Ste-Thérèse dénoncent le manque de respect et de rigueur de l'employeur à la table de négociation.

En juin dernier, lors de la dernière séance de négociation avant la période estivale, les parties avaient convenu d'un calendrier de négociation permettant la reprise des pourparlers dès la rentrée. Le 2 septembre, les parties se sont donc rencontrées afin de poursuivre les négociations qui ne sont encore qu'à un stade embryonnaire. C'est sans argument valable et sans raison justifiable, et au grand étonnement de la partie syndicale, que l'employeur a annoncé, dès le début de la séance de négociation, qu'il rompait les discussions et qu'une demande de conciliation avait déjà été soumise à sa propre initiative au ministre du Travail, et ce, sans même en avoir avisé préalablement la partie syndicale.

Le service de conciliation du ministère du Travail est un service mis à la disposition des parties lorsque survient une impasse dans les pourparlers à la table de négociation. Le syndicat s'explique mal ce comportement plutôt cavalier de l'employeur après seulement trois séances de négociation (10-16-26 juin 2009) qui n'ont même pas permis jusqu'à maintenant d'entrevoir la possibilité de discuter des demandes monétaires puisque l'essentiel des clauses normatives reste encore à négocier.

Il ne va pas sans dire que, avec cette demande de l'employeur, le calendrier de négociation qui avait été établi est maintenant compromis, car les parties devront poursuivre leur négociation en compagnie du conciliateur du ministère du Travail.

«L'employeur veut gagner du temps et adopte maintenant un comportement cavalier et irrespectueux. Il accepte mal notre choix légal et démocratique de joindre les rangs de la CSN, une centrale syndicale solide, organisée, solidaire et respectueuse des choix démocratiques de ses membres. Il tente maintenant de nous faire payer ce choix par toutes sortes de tergiversations et de basses combinaisons. » de déclarer la présidente du Syndicat, Johanne Lafond. Elle ajoute : *« Pour nous, c'est devenu une lutte pour le respect et ça doit se manifester par des comportements civilisés de notre employeur et par des conditions de travail décentes et équitables. Nous ne demandons rien de plus que des conditions de travail comparables aux autres centres de soins du même genre. Nous sommes toutes et tous des travailleuses et travailleurs responsables qui ont à cœur la qualité des soins que nous offrons. Ce que nous exigeons, c'est simplement d'être considérés comme tels. »*

Pour manifester leur mécontentement, les travailleuses et travailleurs du Boisé Ste-Thérèse ont organisé une vigile qui se tiendra en face de la résidence aux abords de la route 117, le 8 septembre prochain, à compter de 10 h. Les membres du Syndicat invitent les médias, les résidents du centre et la population de la région à venir rencontrer les travailleuses et travailleurs et partager avec eux une petite collation. L'activité vise essentiellement à sensibiliser la population face au traitement qu'inflige l'employeur à ses salariés.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement de la région des Laurentides - CSN est accrédité depuis le 7 novembre 2008. Il représente près d'une cinquantaine de salarié-es oeuvrant au Boisé Ste-Thérèse. Il est affilié au Conseil central des Laurentides et à la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN.

Pour information :

Johanne Lafond, présidente

Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres
d'hébergement de la région des Laurentides - CSN

Cellulaire : 514 501-8500

Luc Steben, conseiller syndical

Services régionaux CSN Laurentides

450 438-4196